

DECISION N° DEC_026_2024

Location d'une parcelle communale au lieu-dit « Hinter dem Wald » à
Madame Rachel JEHL

La Ville de Sélestat loue à Monsieur Joël STOECKEL, exploitant agricole, domicilié 29 rue de Benfeld à 67600 HILSENHEIM, la prairie communale cadastrée en Section 68 N° 100 au lieu-dit « Hinter dem Wald » d'une contenance de 16,08 ares.

Monsieur STOECKEL faisant valoir ses droits à la retraite sollicite le transfert de son bail en cours à sa fille Rachel JEHL, chef d'exploitation de l'EARL DU HOHWILLIEN, domiciliée 36 rue Grendel à 67600 HILSENHEIM, à compter du 1^{er} janvier 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de transférer le bail donné à Monsieur Joël STOECKEL à sa fille, Madame Rachel JEHL, chef d'exploitation de l'EARL DU HOHWILLIEN, concernant la parcelle communale susmentionnée, et de conclure un avenant au bail rural en vue d'acter le transfert.

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer l'avenant au bail rural.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240326-DEC_026_2024-AU



Domaines et Intendance/Odile BOCK

Fait à Sélestat, le 26/03/2024

Le Maire :
Marcel BAUER